

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 18 août 2023 à 20h00 selon convocation en date du 11 août 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BESSE (a donné procuration à Mme MINARD)
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme BRAULT)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

Délibération N°2023-049 : Retrait de la délibération du 2 juin concernant l'aliénation de deux parcelles de terrain dans les sectionaux d'Enval

Par délibération du 2 juin 2023, le conseil municipal de la commune de Ligniac demandait à Monsieur le Préfet de la Corrèze le transfert de la section d'Enval dans le patrimoine de la commune de LIGINIAC pour motif d'intérêt général en vertu de l'article L.2411-12-2 du code général des collectivités territoriales.

Par courrier en date du 12 juillet 2023, Monsieur le Préfet a indiqué qu'il n'était pas possible de réserver une suite favorable à cette demande de transfert car le motif d'intérêt général ne peut être retenu dès lors qu'il s'agit d'une vente à un particulier.

Il demande donc au Conseil Municipal :

- De retirer la délibération du 2 juin 2023 concernant cette affaire ;
- De prendre son attache afin de déterminer la procédure à engager.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Décident le retrait de la délibération N° 2023-034 en date du 2 juin 2023 concernant l'aliénation de deux parcelles de terrain dans les sectionaux d'Enval.

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 18 août 2023.
Au registre sont les signatures

